

Rentrée scolaire 2017

Ecoles maternelle et élémentaire du Petit Prince

Madame, Monsieur, Chers parents,

Suite aux annonces répétées d'un décret permettant de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée, la municipalité a souhaité avoir très rapidement l'avis des familles. Vous avez été 73% à demander le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017. Les deux conseils d'école se sont prononcés également POUR à la quasi-unanimité.

La municipalité, opposée dès le début à cette réforme Peillon, souhaite proposer dès septembre 2017 une organisation de la semaine de classe sur 4 jours.

Pour anticiper la parution tant attendue du nouveau décret, nous avons adressé un courrier au Directeur Académique, afin d'avoir son accord pour déroger à la semaine de 4.5 jours.

Nous avons demandé également à la COPAMO et la SPL Enfance en Pays Mornantais de mettre en place un centre de loisirs pour accueillir les enfants le mercredi matin.

Le décret vient de paraître le 27 juin, le conseil municipal du lundi 3 juillet pourra donc bien statuer et acter le retour à la semaine de 4 jours.

Les horaires d'école proposés par les enseignants seront donc : 8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30. Nous pouvons donc enfin vous adresser le dossier d'inscription pour les activités périscolaires et la restauration de la rentrée 2017. Nous vous demandons également dans le dossier si votre enfant fréquentera le centre de loisirs du mercredi en demi-journée ou journée entière, afin de faire parvenir les éléments au plus vite à la SPL Enfance en Pays Mornantais.

Nos services se mobilisent depuis des semaines afin de préparer au mieux cette rentrée, malgré le retard pris par le Ministère de l'Education Nationale. Nous sommes conscients des complications pour les familles de se réorganiser à une semaine des vacances scolaires, mais nous tenons à ce que les enfants puissent dès septembre bénéficier de semaines scolaires moins fatigantes, demande des familles et des enseignants.

Nous vous souhaitons un bel été.



Véronique MERLE,

Adjointe déléguée aux affaires scolaires,
au périscolaire et à la citoyenneté,



MAIRIE DE MORNANT

BP6
69440 MORNANT
Tel: 04.78.44.00.46
Fax: 04.78.44.91.70

FICHE D'INSCRIPTION

Restaurant d'Enfants Municipal
et / ou accueil périscolaire

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Ecole : Classe 2017-2018 :

Représentant 1

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :
☎ Professionnel :

Représentant 2

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :
☎ Professionnel :

Situation familiale

☐ Marié ☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ PACSé

Régime allocataire

Caisse : N° :

Assurance individuelle accident

Assurance : N° de contrat :

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Tel :
Allergies : ☐ Avec PAI ☐ sans PAI
Régime alimentaire :
Autres contre indications :
L'enfant est à jour de ses vaccinations :
* DTPolio ☐ OUI ☐ NON
* Autre(s) vaccin(s) ou contre-indication :

Personnes autorisées à prendre l'enfant (autre que les représentants ci-dessus)

Nom : Prénom : qualité : tel : port :
Nom : Prénom : qualité : tel : port :

J'autorise à ce que mon enfant soit photographié ou filmé ☐ OUI ☐ NON

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur périscolaire et restauration (disponibles sur le site www.ville-mornant.fr)

Fait le / / A

Signature(s)



Pièces à compléter et/ou à fournir au dossier d'inscription

Date de retour = vendredi 07 juillet 2017

Pour toute inscription :

Fiche d'inscription	<i>1 document par enfant. Les éléments sont pré-imprimés pour les enfants déjà inscrits en 2016-2017. Merci de noter les modifications si nécessaire.</i>
Fiches semainier	<i>1 document pour le Restaurant d'Enfants Municipal 1 document pour le périscolaire</i>

Pour les Mornantais :

SI vous êtes allocataire CAF	<i>Une copie de l'attestation de droits CAF (récente) mentionnant votre quotient, votre numéro d'allocataire et vos prestations (quels que soient vos revenus).</i>
SI vous dépendez d'un régime spécifique qui vous verse des prestations	<i>Document attestant de votre affiliation à votre caisse et les prestations perçues + avis d'imposition année 2016 sur revenus 2015.</i>
SI vous ne percevez aucune prestation	<i>Avis d'imposition année 2016 sur revenus 2015.</i>

Pour les nouvelles familles qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique ¹:

 Les familles déjà utilisatrices de cette option en 2016-2017, n'ont pas besoin de renouveler la demande et l'autorisation de prélèvement.

Mandat de prélèvement SEPA	<i>1 document par famille</i>
Relevé d'identité bancaire ou postal	<i>A joindre au dossier</i>

Projet Educatif Territorial

Le Projet éducatif territorial formalise l'articulation des temps scolaires et périscolaires afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les orientations générales du projet éducatif de Mornant :

- ✓ assurer une synergie et une complémentarité entre les différents temps de la journée d'un enfant.
- ✓ favoriser le développement harmonieux de l'enfant.
- ✓ Mobiliser les ressources locales dans un souci de cohérence territoriale.

Les objectifs éducatifs :

- ✓ favoriser la citoyenneté.
- ✓ développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives.
- ✓ initier au développement durable et à l'écocitoyenneté.

¹ Tous les autres moyens de paiement restent valables : chèque, CESU (périscolaire uniquement) et espèces.

En plus du Temps Libre Animé et des études dirigées, des associations et services municipaux interviendront certains jours pour proposer des ateliers de découvertes.

Le projet éducatif détaillé, le projet pédagogique et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de la commune : www.ville-mornant.fr

Système tarifaire

Nouveauté rentrée 2017, la facturation du périscolaire change, celle-ci se fera désormais au nombre de présences consommées.

Restaurant

d'Enfants Municipal

Tarifs à l'euro près

Tranches	QF CAF	Prix/enfant
Minimum	550	1,39 €
Intermédiaire	1000	4,37 €
Maximum	1400	4,94 €
Non-mornantais	-	5,98 €

Accueil périscolaire

fréquentation anticipée
(le vendredi pour la semaine suivante)
Tarifs à l'euro près pour une unité
périscolaire

Tranches	QF CAF	Prix/enfant
Minimum	550	0,51 €
Intermédiaire	1000	1,65 €
Maximum	1400	1,89 €
Non-mornantais	-	4,01 €
Garderie midi lundi, mardi, jeudi et vendredi (de 11h45 à 12h15)	-	0,20 €
Garderie mercredi midi (de 11h30 à 12h00)	-	0,20 €

Accueil périscolaire

fréquentation dernière minute

	Prix/enfant
Mornantais matin (à partir de 7h30)	2,23 €
Mornantais après-midi (jusqu'à 18h30)	5,03 €
Non-mornantais matin (à partir de 7h30)	5 €
Non-mornantais après-midi (jusqu'à 18h30)	10 €

Retrouvez le simulateur de tarifs sur le site www.ville-mornant.fr

Contacts

En cas de modification de planning, de retard, d'absence ou de questions...

- **Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant** ☎ 04 78 44 05 71 - remm@ville-mornant.fr
- **Périscolaire maternelle** ☎ 06 32 63 52 86 - zibular@ville-mornant.fr
- **Périscolaire élémentaire** ☎ 06 89 86 48 33 - periscoprimaire@ville-mornant.fr



SEMAINIER PERISCOLAIRE

Ecole élémentaire et maternelle du Petit Prince

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : **élémentaire / maternelle** (rayer la mention inutile).

Classe :

- Toute présence supplémentaire doit être signalée le vendredi pour la semaine suivante.
- Toute présence hors délais implique une majoration tarifaire.
- Les enfants de Petite Section (nés en 2014 ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation).
- Les enfants de maternelle ne peuvent pas dépasser 10 h d'amplitude horaire.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil matin Arrivée à partir de 7h30	☐	☐	*	☐	☐
Midi sans repas	☐ Départ avant 12h15	☐ Départ avant 12h15		☐ Départ avant 12h15	☐ Départ avant 12h15
Accueil soir Jusqu'à 18h30	☐	☐		☐	☐

*Concernant le mode de garde du mercredi, la municipalité travaille sur la mise en place d'un accueil pour la matinée du mercredi.

Les modalités d'accueil et de tarification doivent être modifiées avec le retour potentiel de la semaine à 4 jours.

Les informations complémentaires vous seront communiquées dès la rentrée scolaire.



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

Ecole élémentaire et maternelle du Petit Prince

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : élémentaire – maternelle (rayer la mention inutile)

Classe :

- Toute présence supplémentaire ou occasionnelle doit être signalée le vendredi pour la semaine suivante sans quoi l'enfant pourra être refusé.
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi pour la semaine suivante, le service sera facturé.
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même avant 9h00.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	☐			
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	☐	☐	☐	☐
L'enfant mange de manière occasionnelle	☐			

* Sous réserve des modalités d'organisation des rythmes scolaires de la rentrée 2017

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

FR 48 ZZZ 610343

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Pays :	

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Mairie de Mornant
Adresse : BP 6
Code postal : 69 400
Ville : MORNANT
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER											
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>						<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>					

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☒
Paiement ponctuel ☐

Signé à : _____ Signature : _____
 Le (JJ/MM/AAAA) : _____

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : Nom du tiers débiteur :
--

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Mornant. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Mornant.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.